



CENTRE EDUCATIF FERME

30 rue Pierre de Coubertin

BP 91263

68055 MULHOUSE CEDEX

Pôle Protection de l'Enfance – Internats

1. EDITORIAL

« La mesure ultime d'un homme n'est pas où il se situe dans les moments de confort mais où il se situe dans les moments de challenge et de controverse. »

Martin Luther King

Nous retiendrons que l'année 2023 aura été une année charnière, avec des souhaits de changements réfléchis, assumés et en lien avec l'accompagnement des mineurs confiés. Aussi, dans ce souhait de continuité émis en 2022, de remettre du sens, de faire sens, d'incarner l'essence même de la prise en charge, nous avons poursuivi le travail de réflexion, d'exigence, d'exemplarité et de cohérence auprès de l'équipe pluridisciplinaire du CEF.

Les changements amorcés, pour certains plus engagés, ont permis des prises en charge au plus près des besoins des mineurs confiés, avec un accompagnement adaptable, individualisé, qui aura pu venir bousculer les professionnels, en quête de cohésion, à la recherche de ce sens si nécessaire à l'accompagnement.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Les Centres Educatifs Fermés sont des « *Etablissements publics ou des établissements privés habilités dans des conditions prévues par décret, dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.*

La violation des obligations auxquelles le mineur est astreint en vertu des mesures qui ont entraîné son placement dans le centre peut entraîner, selon le cas, le placement en détention provisoire ou l'emprisonnement du mineur. »

Encadrée par une OPP de 6 mois renouvelable une fois de façon exceptionnelle et motivée (dans le cadre d'un Contrôle Judiciaire) et par une ordonnance séparée qui fixe les obligations, la mesure présente un caractère restrictif des libertés.

Dans le respect des objectifs fixés dans le cahier des charges et les finalités de l'accompagnement en Centre Educatif Fermé, enraciné dans l'ordonnance du 2 février 1945 et désormais dans le CJPM - Code de Justice Pénale des Mineurs -, inscrit par ailleurs dans le projet associatif, le placement :

- constitue une alternative à l'incarcération,
- s'adresse à des mineurs multirécidivistes ou multi-réitérant, primo-délinquants auteurs d'actes délictuels susceptibles d'entraîner une peine de prison > à 3 ans et faisant l'objet d'un contrôle judiciaire, d'un sursis probatoire ou d'un placement extérieur.

Il s'agit avant tout de reconstruire une image de soi, d'apporter les éléments d'acceptation, de compréhension de la Loi pour en donner du sens, d'instruire et de proposer un savoir-faire au travers de la prise en charge qui se maille autour de dimensions collectives et individuelles et qui vise à :

- Prévenir la persistance et le renouvellement des comportements délictuels par le retrait provisoire du milieu social habituel,
- Renouer avec les valeurs et les règles de la société (dimension collective),

- Préparer l'insertion professionnelle en fonction des désirs de chacun, de son projet et de ses possibilités (dimension personnelle),
- Prendre conscience, au travers d'une prise en charge souple, adaptable, en adéquation entre contrainte et éducation, de sa responsabilité dans ses actes de délinquance mais aussi de ses possibilités de cheminer autrement, en tant que personne en devenir,
- Favoriser le travail de verbalisation des actes posés, des oppositions, des provocations,
- Influencer son devenir positivement en étant reconnu dans son évolution,
- Tisser ou retisser des liens familiaux, retrouver sa place dans la constellation familiale.

L'ACTIVITE

Activité	2020	2021	2022	2023
AGREMENT	12	12	12	12
JOURNEES PREVISIONNELLES	3733	3723	3723	3723
JOURNEES REALISEES	3143	3487	3170	2904
ECARTS	- 590	- 236	- 553	- 819
(en %)	-15.80%	- 6.34%	-14.85%	- 22.00%
EFFECTIF AU 31 DEC	12	11	11	9
TAUX D'OCCUPATION	71,56%	79.61%	72.37%	66.30%
NB DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	42	50	39	48

En 2023, nous avons dit oui à 103 potentielles admissions : 41 mineurs sont arrivés. 62 ne sont pas venus car incarcérés (24) ou orientés vers d'autres dispositifs et établissements (38).

Cette année encore, le temps de préparation à l'arrivée de ces mineurs aura nécessité des centaines d'heures et mobilisé deux cadres

Ainsi, comme en 2022, la préparation du placement, même lors des comparutions immédiates et la non-arrivée du mineur a retardé de plusieurs jours l'accueil d'un autre jeune, ce qui, irrémédiablement vient impacter l'activité. Ceci est à mettre en lien avec la réforme du code de la justice des mineurs, entre autres explications, qui est venue

impacter l'accompagnement, la durée des placements mais également réinterroger le sens parfois mis dans un placement en CEF.

Enfin, une difficulté que nous rencontrons depuis plusieurs années et qui reste prégnante concerne la non obtention des mainlevées de plusieurs placements ou encore le maintien de places pour des mineurs qui ne sont jamais arrivés.

MOUVEMENTS : ADMISSIONS ET SORTIES

48 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2023 dont :

- 8 étaient déjà placés au 1er janvier 2023,
- 40 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023,

• **10 mineurs ne seront jamais arrivés ou auront fugué dans les premiers jours/semaines.** Pour encore beaucoup trop d'adolescents, le placement qui n'aura pas été préparé par l'éducateur fil rouge avec une lecture des règles, aboutira régulièrement à une non adhésion quasi-immédiate du jeune. En effet, nous constatons qu'un placement reste difficile, parfois violent lorsque c'est un premier placement et que la découverte de cet environnement reste anxiogène.

Aussi, nous veillons à la qualité de l'accueil, à cette première rencontre mais parfois, cela ne suffit pas.

• **3 autres jeunes sont arrivés il y a peu de temps** et ces premiers jours restent compliqués pour eux car nécessitant de respecter un cadre contraint, des horaires définis (pour le lever notamment) et ces premiers moments, même s'ils sont compliqués permettent au mineur de rencontrer un cadre structurant et qui, malgré les dires, les rassurent.

• **Sur les 18 mineurs qui sont restés entre 30 et 90 jours :**

- 3 sont présents et prennent pied dans le placement, adhèrent, et trouvent du sens au placement.
- Pour les 15 autres mineurs :
 - 5 ont été réorientés dans le cadre de leur projet de sortie, ou parce qu'il semblait opportun qu'ils puissent être éloignés d'un environnement délétère qui ne leur permettrait pas de se projeter dans un avenir serein et constructif,
 - Pour les 10 autres, le placement au CEF n'était pas le premier et ils n'ont pas réussi à entrevoir ce placement comme une chance mais plutôt comme une autre forme de punition, qui venait parfois après une période d'incarcération.

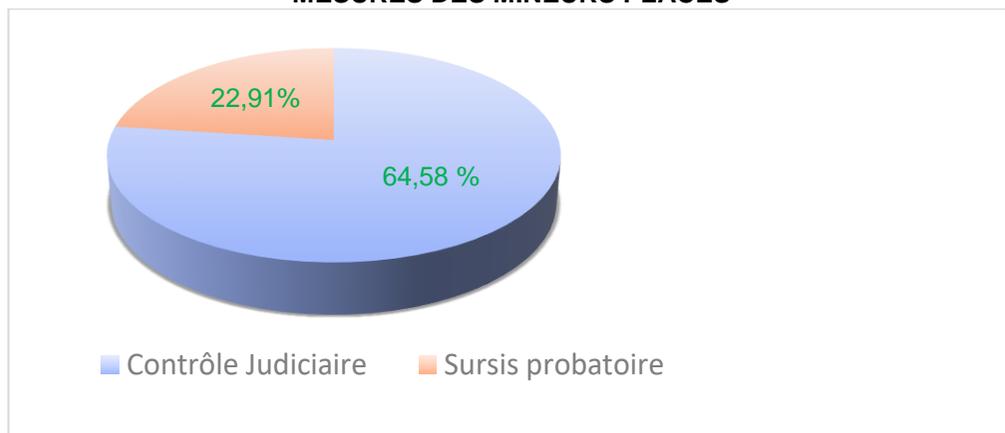
• **8 mineurs ont été accompagnés entre 90 et 180 jours en 2023.**

- 2 sont actuellement toujours en cours.
 - Pour l'un le travail est efficient et l'avenir semble plein de promesses.

- Pour le second, la prise en charge est extrêmement difficile, demande une adaptabilité et une vigilance accrues de l'équipe dans sa globalité et génèrent questionnement et peurs. Pour autant, il est indéniable que le travail porte ses fruits et que le jeune avance
- Pour 4 jeunes, les sorties sont positives avec un retour en famille ou une réorientation en lien avec les projets post CEF.
- Pour les 2 derniers, les sorties n'ont pas été probantes, n'ayant pu permettre aux jeunes de s'investir pendant le placement ni d'être en capacité d'en entrevoir toutes les possibilités en termes d'insertion notamment.

• **Concernant les 6 mineurs placés entre 180 et 250 jours**, soit le même nombre qu'en 2022, les fins de placements se sont très bien déroulées, avec des relais familiaux, d'autres établissements et un projet de sortie construit et pérenne. Ainsi, des formations à l'AFPA ou à l'Ecole de la Deuxième chance se sont poursuivies, et les mineurs donnent de leurs nouvelles et vont bien !

MESURES DES MINEURS PLACES



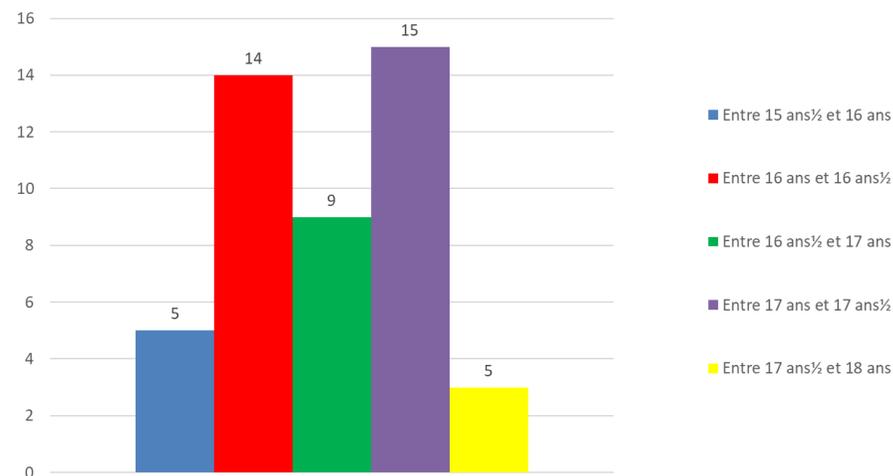
	Procédure	Total
Contrôle Judiciaire	Correctionnelle	31
Contrôle Judiciaire	Criminelle	6
Sursis probatoire	Correctionnelle	11

• Enfin, en 2023, nous avons pu accompagner **4 mineurs plus de 250 jours**.

Ce sont des mineurs qui ont su utiliser le placement pour se (re)construire, se connaître, se comprendre et devenir acteur de leur vie et de leur devenir. Cela reste toujours pour l'ensemble de l'équipe une grande fierté professionnelle et humaine que de voir ces adolescents grandir, se questionner, trouver des ressources qu'ils n'avaient jusqu'à alors jamais imaginé en eux.

Ce travail reste possible car nous croyons en notre rôle, en notre travail et parce que nous veillons à poursuivre l'accompagnement même si c'est difficile et si parfois les réponses judiciaires ne permettent pas aux mineurs de trouver une limite, un sens et se pensent tout puissants face à la Loi. Et il est nécessaire aussi de prendre conscience que le manque de réponses judiciaires vient indéniablement impacter le travail éducatif fourni quotidiennement et l'incohérence apporte un message erroné au jeune qui dès lors, peine à se construire autrement et différemment.

En 2023, le plus jeune accueilli était âgé de 15 ans et 6 mois mais la majorité avaient entre 16 ans et 16 ans ½ et entre 17 ans et 17 ans ½.



En 2023, nous avons accueilli 38 adolescents âgés de 16 ans et un mois à 17 ans et cinq mois. Soit 5 de plus que l'an passé.

Même si les profils des mineurs semblent assez similaires d'une année à l'autre, force est de constater, une recrudescence de jeunes qui ont des troubles du comportement depuis la petite enfance, parfois diagnostiqués et reconnus au niveau de la MDPH, parfois non. Ce qui, complexifie encore davantage la prise en charge et l'accompagnement qu'il faut proposer, réadapter, réajuster, réfléchir en équipe et personnaliser toujours un peu plus, allant parfois jusqu'à devoir mobiliser un professionnel pour un mineur.

Nous avons également veillé, peut-être encore plus que les autres années, à éviter les ruptures de parcours, de liens, en veillant à rester dans la continuité d'un accompagnement d'un travail parfois amorcé ailleurs, afin d'être dans un parcours le moins chaotique possible pour que le mineur puisse continuer de se construire sans être systématiquement confronté à la perte du lien.

Cela aura été efficace pour certains mais pour d'autres, le lien créé avec des plus grands, parfois des adultes au sein de leurs quartiers d'origine n'aura pas permis, malgré l'éloignement, de leur faire découvrir un autre champ des possibles, une façon d'appréhender la vie autrement que celle vécue jusqu'alors. Car même si le travail que nous faisons pendant ce petit laps de temps que sont 6 mois, il n'en demeure pas moins que pour certains, il faudrait déconstruire beaucoup plus et que le temps joue inexorablement sur ces parcours, sur ces adolescents que nous parvenons pas à accrocher malgré un dispositif qui permet d'offrir un panel, des projets, des opportunités que nous ne retrouvons nulle part ailleurs.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Travail avec les familles

La grande difficulté rencontrée en 2023 est non pas la distance mais le manque d'implication de certains parents et surtout le manque d'envie d'être présents pour leur enfant.

En effet, nous avons rencontré les deux extrêmes, à savoir des parents impliqués avant le placement et qui sont restés impliqués tout au long de la période au CEF. Et à contrario, des parents qui étaient désinvestis avant et qui n'ont pas voulu reprendre leur place, pendant le placement au CEF. Ce qui a nécessité un travail autour du deuil, de l'abandon pour certains mineurs et a également engendré des situations de violence à canaliser et à prendre en compte.

Pour les parents qui n'habitaient pas dans les environs, nous avons continué de faciliter les échanges et les rencontres avec leur enfant et l'institution en prenant en charge les billets de train ainsi que l'hébergement à l'hôtel. Soit lorsqu'ils venaient à Mulhouse passer un temps avec leur fils mais aussi, lorsque, afin d'éviter que leur adolescent ne se retrouve dans leur quartier d'origine (soit car il y avait une interdiction judiciaire soit parce que leur fils pouvait être en danger ou encore influencé), où nous avons facilité les temps parentaux afin que le lien perdure et ne soit pas coupé.

	Nombre	%	Commentaires
< 30 jours	13	27%	3 placements en cours 1 mainlevée pour une réorientation 2 mainlevées car ne sont jamais arrivés 3 mainlevées suite à une fugue 4 mainlevées pour incarcération
Entre 30 et 90 jours	18	37%	3 placement en cours 1 orientation vers un CER 1 orientation vers un UEHC 1 mainlevée suite à une fugue suivie d'une hospitalisation 3 mainlevées suite à une fugue 3 réorientations vers un autre CEF 6 mainlevées pour incarcération
Entre 90 et 180 jours	7	15%	2 placements en cours 1 réorientation vers un autre établissement (CEF) 3 fins de mesure (fugue jusque FDP, retour en famille, UEHC) 1 mainlevée avec incarcération
Entre 180 et 250 jours	6	13%	6 fins de placement (2 placements Foyer et UEHDR et 4 retours en famille)
> 250 jours	4	8%	2 mainlevées de placement avec 1 orientation autre établissement (UEHDR) et un retour au domicile paternel (avec CJ) 2 fins de placement avec 1 orientation dans un autre établissement (UEHDR) et un retour au domicile maternel

Là encore, nous aurons fait preuve d'adaptabilité, en proposant des entretiens téléphoniques, des visios, physiques, soit au CEF soit au domicile parental mais pour certains, cela n'aura pas suffi et nous aurons peiné à les rencontrer voire à ne pas réussir de les rencontrer.

C'est à cet endroit que le rôle et place de l'éducateur fil rouge est essentiel. Car c'est lui/elle qui permet de faire le lien, et sera, comme son nom l'indique le fil rouge avant, pendant et après le placement au CEF. Nous avons pu nous rendre compte que, lorsque l'éducateur de milieu ouvert peinait à être présent, ne serait-ce que téléphoniquement et n'était pas régulièrement en lien et avec le jeune, et les familles et l'équipe du CEF, cela ne faisait qu'augmenter davantage les difficultés et le lien que nous tentions de créer avec les parents.

3.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

En 2023, le niveau scolaire a très clairement évolué dans la mesure où les mineurs confiés au CEF avaient majoritairement un niveau de 3^{ème} et un niveau de seconde (27), chiffre qui a triplé comparativement à l'année 2022. 14 adolescent n'ont pu être évalués, soit 9 de plus que l'an passé, car il s'agissait de mineurs jamais arrivés ou ayant fugué trop rapidement. En ce qui concerne le nombre de jeunes scolarisés en interne, pas de changement ces deux dernières années, ils auront été 34. Seuls 8 mineurs ont pu effectuer une immersion en entreprise, le chiffre a baissé mais peut s'expliquer par le fait que le nombre de mineurs ayant repris une scolarité ou signé un apprentissage a doublé. Les formations hors Education Nationale (AFPA, E2C) ont, elles aussi, été multipliées par deux. Le travail partenarial aura permis ces retours à une scolarité, à la formation plus largement et aura été bénéfique pour les jeunes qui auront pu en bénéficier.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

L'année 2023 aura été dans la continuité de 2022 avec des partenaires toujours présents, bienveillants et qui restent à l'écoute des besoins identifiés et des parcours des mineurs confiés. Aussi, la Mission Locale, Sémaphore et la plateforme d'Accroche des Perdus de Vue avec qui nous continuons d'avoir un partenariat de qualité, adapté et qui a permis, cette année encore, d'éclaircir l'horizon de plusieurs jeunes. Le travail que nous menons depuis plusieurs années avec l'Education Nationale a aussi pu permettre, le retour en cours de mineurs et ce dans des conditions optimales et rapides, ce qui a permis à plusieurs adolescents de reprendre pied dans leur vie grâce à cette scolarisation et avoir un projet de sortie réaliste et réalisable. Les partenaires tels que l'Ecole de la deuxième chance ou encore l'AFPA sont des partenaires pérennes, et nous avons à cœur de poursuivre notre travail partenarial, qui s'avère riche, constructif et ô combien essentiel pour ces mineurs en termes d'ouverture à l'Autre, au monde et à l'avenir.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

Depuis maintenant plusieurs années, il est devenu la norme que de faire appel à des médecins spécialisés (ophtalmologiste, dermatologue, orthophoniste, cardiologue...).

Nous avons accompagné des mineurs avec des problèmes cardiaques, ayant subi des opérations dorsales conséquentes suite à une chute, ce qui a nécessité des soins particuliers et des suivis qui se poursuivent encore aujourd'hui, demandant une rigueur pour ces mineurs qui n'ont pas conscience que tout se joue maintenant et qu'ils doivent respecter ces rendez-vous réguliers, à un âge où l'on se pense immortel ou tout du moins inconscient des risques encourus à moyen terme.

En 2023 comme en 2022, les mineurs ont rencontré moins de difficultés dans leur hygiène personnelle, à l'investissement de leur espace et à la notion du prendre soin de soi. La difficulté a plus résidé dans leur quête identitaire pour certains d'entre eux et leur souhait de mettre des mots sur ce qu'ils pouvaient être notamment pour deux d'entre eux qui n'avaient pas de père/ de repère paternel ou dont le père était décédé.

Le travail autour de l'estime de soi, de la valorisation, pour chacun d'entre eux, perdue et s'avère nécessaire. Cela permet parfois une vraie rencontre d'eux-mêmes, pour quelques-uns qui ne se sentaient pas exister, et une prise de conscience, d'eux, de leurs capacités à être, ce qui est pour chaque professionnel une joie sans pareille, un moment où nous avons le sentiment d'avoir réussi cet accompagnement, que le lien si difficilement créé prend sens, est là et surtout, est utile.

La problématique que représente la consommation de stupéfiants reste, hélas, omniprésente et les constats de l'an passé perdurent, à savoir, un nombre de mineurs toujours plus important, déjà dépendants à ces substances, ne prenant pas la mesure des dégâts parfois déjà engendrés. Nous poursuivons notre travail de prévention et d'accompagnement, avec les différents professionnels à notre disposition : psychologue du CEF, du service d'addictologie et le CAP pour des interventions ponctuelles et au plus près des soins identifiés par l'équipe pluri professionnelle

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

En termes d'innovation, nous avons découvert, en particulier en 2023, que le CEF est bien identifié, mais que dorénavant, nous avons des professionnels qui après avoir découvert le dispositif et le travail entrepris avec les adolescents qui nous sont confiés, souhaitent venir mettre à disposition des mineurs leurs compétences des mineurs

Ainsi, nous avons un partenariat avec une art-thérapeute qui se pérennise en 2024 et d'autres professionnels nous rejoindront (équithérapeute et partenaires sportifs).

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'année 2023 a été, en matière d'amélioration continue de la qualité, très dense, de par l'ampleur des chantiers menés.

Pour démarrer l'année, en janvier 2023, le CEF s'est inscrit dans la politique qualité associative en déployant le logiciel dédié à la qualité et sécurité – MS QUALITE -. Cet outil, accessible à tous les professionnels, permet de centraliser et suivre l'ensemble des actions mises en œuvre au sein de l'établissement suite aux événements indésirables et aux plans d'action issus du Projet d'établissement, du DUERP (évaluation des risques professionnels), de l'évaluation interne, de l'inspection générale de la justice, etc... permettant de disposer d'un plan d'action global consolidé, devenant l'outil unique de suivi de la mise en œuvre de la démarche qualité.

Par ailleurs, de nombreuses autres actions ont contribué à la démarche d'amélioration continue de la qualité, parmi celles-ci, citons notamment :

- **L'installation d'une cabine téléphonique** dans le bureau des éducateurs à destination des jeunes. Equipée d'une porte transparente et insonorisée, elle permet le respect de la confidentialité des échanges des jeunes avec leurs proches, tout en leur garantissant la sécurité et le soutien, si besoin. Cette installation est appréciée des jeunes, qui témoignent du respect de la confidentialité à leur égard.
- La **réactualisation du DUERP** (disponible sur MS QUALITE).
- Le déploiement généralisé de la procédure de **gestion des événements indésirables (EI)** – via MS QUALITE –. Cette procédure est utilisée par tous les salariés, et les EI - 46 en 2023 - sont systématiquement traités par les cadres.
- La mise en place – via MS QUALITE – d'un **registre des réclamations** (le CEF n'en ayant à ce jour toutefois pas reçu).
- La poursuite de la **mise en œuvre des injonctions de l'inspection générale de la justice**.
- Le 2^e semestre 2023 a été consacré à la préparation de la nouvelle **démarche d'évaluation**, qui va se dérouler sur site les 30 et 31 janvier 2024. Ces travaux ont permis de remettre à plat de nombreux outils.
- Pour l'accompagnement aux soins, l'infirmière du CEF a remis à plat la procédure et les outils liés au circuit du médicament.
 - L'établissement a mis en place des **formations** au plus près des attentes (contexte judiciaire, travail en équipe, faire cohérence et cohésion, ...).
 - Par ailleurs, dans ce souci d'améliorer l'accompagnement, nous avons débuté un **travail d'embellissement de l'hébergement** qui se poursuit en 2024.
 - Enfin, l'année s'est achevée par l'élaboration de deux documents socles pour l'établissement, documents élaborés en lien avec le service qualité de la DG et la politique associative sur ces aspects :
 - o Le **Plan de prévention des risques de maltraitance** (conformément aux attendus de la Loi Taquet de février 2022),

- o Et le **Plan de Continuité d'Activité et l'ensemble des procédures de gestion des risques** qui l'accompagnent.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

Les difficultés de recrutement sont nationales et le CEF n'est pas épargné par ces tensions. Pour autant, nous avons une majorité de salariés engagés, investis et de nouveaux professionnels qui ont débuté en 2023 se montrent tout aussi motivés et ayant à cœur de placer les mineurs confiés au centre de leur travail.

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
<i>CDI</i>	20,50	3,00	1,00	11,00	1,50	0,00	4,00
<i>CDD temporaire</i>	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<i>CDD remplacement</i>	2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
<i>Contrats aidés</i>	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<i>Maitres</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	24,50	3,00	1,00	14,50	1,50	0,00	5,00

6. CONCLUSION

« Le travail d'équipe est la capacité de travailler ensemble vers une vision commune. C'est le carburant qui permet aux gens ordinaires d'atteindre des résultats hors du commun. » - Andrew Carnegie

Les changements qui traversent le CEF depuis plusieurs années se poursuivent et s'inscrivent dans le souhait d'être au plus près d'un accompagnement de qualité, adapté aux besoins identifiés des mineurs confiés au CEF.

Ainsi, il était essentiel que l'année 2023 s'inscrive dans les engagements de 2022 : avoir une équipe portant haut les valeurs associatives, mettant du sens dans leurs actions quotidiennes et souhaitant faire partie d'une équipe tournée vers les citoyens de demain : les mineurs que nous guidons chaque jour, dont nous prenons soin et pour lesquels il était indispensable de repenser l'accompagnement.

Pour ce faire, des formations à destination des salariés continuent de se mettre en place et sont aussi dans le souhait d'accompagner les professionnels qui veulent se former et ainsi, être en capacité de répondre au mieux et de façon toujours plus adaptée aux besoins des adolescents que nous prenons en charge.

Nous poursuivrons ce travail en 2024, avec des formations pour les salariés, et pour certains qui seront diplômantes.

Tout comme nous mettrons en place une formation pour les mineurs et continuerons de les faire grandir dans un environnement cadrant, sécurisant et au plus près de leurs besoins.

Des projets sont déjà amorcés, se poursuivront ou verront le jour en 2024.

"On est tous des enfants de cette terre, la vie est pleine de difficultés. Et demain? On arrivera à les surmonter grâce à la solidarité "



Le fameux trophée réalisé par les jeunes du CEF de Mulhouse 😊